

Ausstellungsdatum : 29.11.2019, für das Datenblatt von : --
"*" Änderungen gegenüber Vorläufer, n.a. = nicht anwendbar, n.v. = nicht verfügbar



ABSCHNITT 1: Bezeichnung des Stoffs bzw. des Gemischs und des Unternehmens

Produktidentifikator

Handelsname : SchlixX
Artikel - Nr. : n.v.
Rezeptur - Nr. : BG-P-TSE-KOMP-A-(1)
UFI - Code (EU): n.v.

Einzelheiten zum Lieferanten, der das Sicherheitsdatenblatt bereitstellt

Anschrift des Lieferanten :

Neogard AG, Industriestrasse 783, 5728 Gontenschwil, Schweiz
Telefon: +41 62 767 00 50, Telefax: +41 62 767 00 69, E-Mail: info@neogard.ch

Anschrift des Herstellers :

Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Germany
Telefon: +49 (5454) 800, Telefax: +49 (5454) 8090, E-Mail: m.dreyer@oase-livingwater.com

Notrufnummer

Notfall - Telefon des Lieferanten : Tox Info Suisse :
Telefon: +41 62 767 00 50 (8:30 – 16:30) Telefon: 145 (24 h)

ABSCHNITT 7: Handhabung und Lagerung

Handhabung: Keine Ergänzungen zum Sicherheitsdatenblatt
Lagerung: Keine Ergänzungen zum Sicherheitsdatenblatt

ABSCHNITT 8: Begrenzung und Überwachung der Exposition/Persönliche Schutzausrüstungen

Zu überwachende Parameter

Bezeichnung des Stoffes

Calciumcarbonat

Überwachungswert

MAK: 3 mg / m³ a
KZG: ---

ABSCHNITT 13: Hinweise zur Entsorgung

Verfahren der Abfallbehandlung

VeVA - Code: 20 03 99
Die Abfallschlüsselnummer soll in Absprache mit dem Verbraucher, dem Hersteller und dem Entsorger festgelegt werden.

Zusätzlich örtliche behördliche Vorschriften beachten.

ABSCHNITT 15: Rechtsvorschriften

Vorschriften zu Sicherheit, Gesundheits- und Umweltschutz/spezifische Rechtsvorschriften für den Stoff oder das Gemisch

Luftreinhalte-Verordnung, LRV : n.a.

Störfallverordnung, StFV : Calciumchlorid: 200'000

Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung, ChemRRV : Nein.

Jugendarbeitsschutzverordnung, ArGV 5 : Ja.

Mutterschutzverordnung : Ja.

Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, VOC : n.a.

Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer, GSchG : n.a.

Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---
 "**" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: SchlixX
N° d'article: n.d.
N° de la composition: BG-P-TSE-KOMP-A-(1)
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: Soins de l'étang
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne
 Téléphone: +49 (5454) 800, Téléfax: +49 (5454) 8090, Courriel: m.dreyer@oase-livingwater.com
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
 Téléphone: +49 (5454) 80450 Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)
 Markus Dreyer, Forschung und Entwicklung (8:30 – 16:30) Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Eye Dam. 1; H318
 - 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
 Exemptions applicables: Non.
 Mention(s) d'avertissement: danger Pictogramme(s) de danger:
 Composant(s): contient:
 Reaction mass of calcium carbonate and calcium dihydroxide and calcium peroxide
- 
- Phrases H:**
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- Phrases P:**
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313: Consulter un médecin.
 P261: Éviter de respirer les poussières.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P402: Stocker dans un endroit sec.
 P501: Apporter le contenu/récipient dans un centre de collecte communal.
- Étiquetage particulier:
- 2.3 **Autres dangers**
 Poussière peut irriter le système respiratoire.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Désignation commerciale: SchlixX

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne
 Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**
 n.a.

3.2 **Mélanges**
Spécification chimique du produit:
 Mélange de sels inorganiques.
Ingrédients dangereux:

Substance	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
N° CAS Code(s) des danger / Phrases H				
Chlorure de calcium * x hydrate 22691-02-7 Eye Irrit. 2; H319	n.a.	233-140-8	01-2119494219-28-xxxx	10 - 20%
Reaction mass of calcium carbonate and calcium dihydroxide and calcium peroxide n.d. STOT SE 3; H335 / Eye Dam. 1; H318 / Ox. Sol. 1; H271	n.a.	908-343-6	01-2119974579-15-xxxx	10 - 20%

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): $x - y \leq x \geq - < y$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

Appeler immédiatement un médecin.
 En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 **Moyens d'extinction**

5.1.1 **Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

5.1.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se former des oxydes de carbone, poussière respirable.

5.3 **Conseils aux pompiers**

5.3.1 **Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
 Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 **Autres recommandations:**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
 Le produit lui-même ne brûle pas, mais il est légèrement comburant.
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: SchlixX

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir chapitre 8.2.2
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter la formation de poussière.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage
 - 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique). Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans le conteneur original. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
 - 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Ne pas entreposer près des acides. Tenir à l'écart des matières combustibles.
 - 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**

Identification de la substance	Valeurs admissibles
---------------------------------------	----------------------------
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
 - 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
 - 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
 - 8.2.2a **Protection respiratoire:** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
 - 8.2.2b **Protection des mains:** Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc butyle (0,4 mm) temps de pénétration > 8 h
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
 - 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale
 - 8.2.2d **Protection corporelle:** Vêtements de protection à manches longues
 - 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
 - 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

Désignation commerciale: SchlixX

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1.1 **Etat physique:** poudre **Couleur:** blanc **Odeur:** sans odeur

Seuil olfactif: n.d.

9.1.2 Valeur du pH, pur: n.d.

Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: n.d.

9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): n.d., Point / intervalle de fusion (°C): n.d.

9.1.4 Point d'éclair (°C): n.d., en creuset fermé

9.1.5 Inflammabilité (CEE A10 / A13): Non.

9.1.6 Température d'inflammation (°C): n.a.

9.1.7 Auto-inflammation (CEE A16): n.a.

9.1.8 Propriétés comburantes: Non.

9.1.9 Risque d'explosion: Aucun(e).

9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.): n.a., supérieure: n.a.

9.1.11 Pression de vapeur: n.d.

Densité de vapeur (air = 1): n.d.

9.1.12 Densité (g/ml): n.d.

9.1.13 Solubilité (dans l'eau): soluble

9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau): n.d.

9.1.15 Viscosité: n.a.

9.1.16 Teneur en solvant (m.%): n.a.

9.1.17 Décomposition thermique (°C): n.d.

9.1.18 Vitesse d'évaporation: n.d.

9.2 **Autres informations**

n.d.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 **Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2 **Stabilité chimique**

Se décompose lentement au contact de l'eau.

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**

Risque de décomposition.

10.4 **Conditions à éviter**

À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).

10.5 **Matières incompatibles**

Incompatible avec des acides.

10.6 **Produits de décomposition dangereux**

Se décompose au contact avec de l'eau, des acides.

Produits de décomposition dangereux: l'oxygène, les oxydes de carbone.

Désignation commerciale: SchlixX

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d.

Ingestion: n.d.

Contact avec la peau: n.d.

Irritation ou corrosion cutanée: Faible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucun(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles d.n.d.

– exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles d.n.d.

– exposition répétée:

Danger en cas d'aspiration: d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: Aucun(e).

12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Recommandation: D10 / R 4

Classe de déchets N°:

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: SchlixX

Fabricant / Fournisseur: Oase GmbH, Tecklenburger Straße 161, 48477 Hörstel, Allemagne

Téléphone: +49 (5454) 800, Date de délivrance: 29.11.2019 Remplace la fiche du: ---

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
n.a.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phases H mentionnées sous l'article 3

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49 6421 97905 0

Réception des données: 22.11.2019, \$söl_0120_n

